

A toutes nos organisations CGT
de Seine Maritime

7 juillet 2015

Emploi - salaire - protection sociale Il faut changer de braquet ! Après le 25 juin, restons dans le peloton des luttres

PROCHAINES ETAPES :

Les 9, 10 et 11 juillet en Seine-Maritime.

Faire le lien avec notre campagne d'abonnements NVO et les luttres est une nécessité.

C'est dans ce cadre que l'Union Départementale CGT vous propose de profiter de la venue du tour de France cycliste dans notre Département pour organiser des initiatives le 9 juillet lors du passage du Tour de France, mais aussi lors du passage de la caravane des saisonniers CGT le 10 juillet à Saint Valéry en Caux (place de la Mairie) et le 11 juillet à Dieppe.

En effet, après la journée d'action du 25 juin où des milliers de salariés au niveau national, ont participé aux différentes manifestations avec des appels à la grève dans les entreprises, pour dénoncer les conséquences des politiques d'austérité, de blocage des salaires et de la casse de l'emploi, il est urgent de continuer nos actions.

En Seine-Maritime, 3 000 manifestants présents à Rouen au moment où se tenait le congrès des Régions montre que le ras le bol commence à grandir.

INITIATIVES :

L'UL de Dieppe organise le 9 juillet lors du passage du tour de France une initiative avec montage d'un stand et distribution de tracts sur le parvis de la médiathèque Jean Renoir, Boulevard de Gaulle et le 11 juillet à 9 H, accueil de la caravane des saisonniers près de la fontaine

L'UL du Havre : initiatives prévues durant d'étape du tour de France avec présence du stand NVO (décision des modalités en bureau d'UL du 30 juin).

La CGT va continuer sa campagne sur les salaires pendant tout l'été et prépare d'ores et déjà une nouvelle journée d'action nationale à la rentrée.

Pendant la période des congés, il faut une CGT à l'offensive, visible, dans la continuité des journées nationales de grèves et de manifestations des 9 avril et 25 juin, comme en Seine-Maritime.

C'est le meilleur moyen de construire avec les salariés, les retraités, les jeunes, les privés d'emploi, les conditions de la riposte nécessaire pour faire reculer le patronat et le gouvernement.

Pascal MOREL
Secrétaire Général

SOMMAIRE :

Page 2 :

✓ Retour en image sur la journée d'action du 25 juin

Page 3 :

✓ Communiqué de la CSD

Page 4 :

✓ Formation syndicale

Page 5 :

✓ Tour de France NVO

✓ l'Agenda

Faites connaître

vos luttres.

Envoyez vos

photos et

articles à

ud76@cgt.fr

« L'Info

Luttres »

revient

le

27 août

Retour en images sur le 25 juin



MOTION DU CONGRES DE LA COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE CGT DE SEINE-MARITIME.

Le congrès de la CSD CGT de Seine-Maritime, réuni les 25 et 26 juin déclare :

Forte de 2300 adhérents dans les communes, communautés de communes, Région, Département et Métropole, la CGT dans la territoriale est mobilisée aujourd'hui 25 juin avec le secteur privé pour :

- l'abrogation de la Réforme Territoriale, du Pacte d'Austérité, de la Loi MACRON,
- le retrait du projet de la Loi Notre,
- la défense du Service Public, de l'emploi et des garanties collectives.

Les services publics territoriaux sont ceux qui garantissent en principe :

- la proximité,
- l'égalité de traitement des usagers,
- la réponse aux besoins sociaux.

La CGT revendique la défense et le développement de ces outils de la démocratie. Ils sont aujourd'hui attaqués comme jamais. :

- casse du statut avec 21% de précarité, et discontinuité des missions,
- gel des salaires et des retraites depuis 6 ans,
- casse des services, avec la privatisation, l'éloignement et les fermetures de sites,
- mise en concurrence des services,
- perte de la neutralité,...

Le tout, sur exigence de l'Europe capitaliste, comme elle tente de l'imposer en Grèce, au Portugal,...

La Réforme Territoriale, c'est avant tout 50 milliards d'économies et la fermeture massive de services et la casse de milliers d'emplois. Exemples concrets :

- agents d'entretien : les missions sont confiées au privé, au rabais, dans la précarité totale.
- Aides aux personnes âgées,
- Espaces verts, routes et voiries,
- restaurations scolaires, ...
-

Au total, c'est une dégradation généralisée du service aux usagers. C'est la mise en concurrence et donc au final, une augmentation des coûts.

La casse des services publics (Etat, Education nationale, Hospitaliers et Territoriaux) concerne toute la population et a des répercussions sur le secteur privé ! Exemple, la baisse de dotation aux collectivités locales met en danger les entreprises de BTP intervenant dans la rénovation des bâtiments scolaires, sportifs, culturels, ... Pour rappel, un emploi public qui disparaît, ce sont sept emplois privés supprimés !

La CGT refuse la mise en concurrence du privé et du public ! Nous sommes tous concernés et déterminés à construire dès septembre le rapport de force pour garantir et renforcer le service public et les services publics partout et imposer le retrait de ces textes destructeurs !



Formation syndicale :

Le gouvernement revoit sa copie afin de "généraliser le dispositif de subrogation"

Renforcer la logique de subrogation sur le maintien de salaire des salariés partant en congé de formation économique, sociale et syndicale "marque une étape supplémentaire dans la reconnaissance du droit des salariés à la formation syndicale", estime le gouvernement, dans un amendement qu'il a fait adopter par les sénateurs, mercredi 24 juin 2015, dans le cadre de l'examen public du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi. Cela "permettra une meilleure effectivité, sans entraîner de charge supplémentaire pour les entreprises", ajoutent les pouvoirs publics, après plusieurs mois d'échanges avec les confédérations syndicales pour essayer de remédier à la forte baisse du nombre de départs en formation syndicale, après la réforme figurant dans la loi du 5 mars 2014.

D'après le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, François Rebsamen, il y a "une demande unanime des organisations syndicales : généraliser le dispositif de subrogation pour les salariés qui partent en formation économique, sociale et syndicale". De ce fait, le gouvernement a déposé et fait adopter en séance publique au Sénat, mercredi 24 juin 2015, l'amendement n°316 visant à réécrire intégralement les dispositions sur la prise en charge du congé de formation économique, sociale et syndicale, figurant dans le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi.

En pratique, "le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total ou partiel par l'employeur de sa rémunération, sur demande d'une organisation syndicale satisfaisant aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance, légalement constituée depuis au moins deux ans et dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise ou l'établissement" ; si un accord prévoit une prise en charge totale ou partielle du salaire par l'employeur, la demande du syndicat ne peut porter que sur la différence entre la rémunération totale et la prise en charge. L'organisation doit faire sa demande expressément et par écrit et préciser "le montant demandé du maintien de rémunération" du salarié parti en congé formation. De son côté, l'employeur doit maintenir les cotisations et contributions sociales.

CONVENTION SYNDICAT-EMPLOYEUR

Le syndicat et l'employeur peuvent conclure une convention fixant "le montant que l'organisation syndicale rembourse à l'employeur et le délai dans lequel ce remboursement est effectué". "À défaut de convention, la demande de l'organisation syndicale l'engage à rembourser la totalité du montant maintenu, y compris le montant des cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération, dans un délai défini par un décret en Conseil d'État", précise l'amendement. Enfin, si le remboursement n'est pas effectué par l'organisation syndicale, "l'employeur peut procéder à une retenue sur le salaire du bénéficiaire, dans les conditions et les limites prévues par un décret en Conseil d'État". Consulter le dossier législatif sur le

Système centralisé au sein du fonds paritaire de financement des partenaires sociaux

Pour mémoire, la loi du 5 mars 2014 a mis un terme au principe du 0,008 pour mille de la masse salariale annuelle pour financer la formation syndicale et a, dans le cadre de la réforme du financement des partenaires sociaux, prévu une enveloppe budgétaire ad hoc au sein du fonds paritaire de financement des partenaires sociaux. Les fonds alloués sont répartis entre organisations syndicales proportionnellement à leur représentativité, à condition qu'elles aient recueilli plus de 3 % des suffrages exprimés lors des élections professionnelles pour la mesure de la représentativité nationale.

Cher(e)s Camarades, Dans le cadre de la venue du Tour de France le 9 juillet, l'Union Départementale CGT propose à ses syndicats d'organiser une équipe cycliste, comme nous l'avons fait en 2012 à Rouen. Une course cycliste CGT, porteuse du maillot jaune de l'emploi, des salaires, de la protection sociale, cela ne va pas passer inaperçue sur la route. Cette initiative se tiendra à l'arrivée de l'étape du Havre, avant le passage de la caravane. Le rendez-vous vous sera donné à 10 h au stand de la NVO (le lieu vous sera communiqué ultérieurement). Remonter vos inscriptions à l'UD dès maintenant pour organiser cette équipe cycliste. Pour participer à l'épreuve votre vélo est nécessaire, le maillot vous sera offert.

EMPLOI SALAIRE PROTECTION SOCIALE



Pourquoi la CGT est présente sur le Tour de France ?

Depuis 1947, à travers son journal la NVO, la CGT est présente sur le tour de France cycliste. En effet Les titres de presse ayant résisté à l'occupant durant la seconde guerre mondiale sont invités gratuitement dans la caravane du Tour.

La CGT, qui a participé à l'élaboration du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) avec notamment, la mise en place de la Sécurité Sociale et des Comités d'entreprise, est présente sur le tour pour vous interpeller et porter les couleurs du progrès social auprès d'un public populaire, chaleureux et familial, constitué pour l'essentiel d'ouvriers, d'employés et de retraités.

POUR LE PROGRES SOCIAL

70 ans après, c'est tout le socle des conquêtes sociales de la Résistance qui est aujourd'hui remis en cause.

A longueur d'ondes, de discours patronaux et gouvernementaux on voudrait nous faire croire que le progrès social n'est envisageable qu'à la seule condition de renoncer à un certain nombre de nos droits et acquis.

La CGT fait des propositions pour la réduction du temps de travail, pour une autre répartition des richesses, pour le Smic à 1.700 € brut, pour le développement industriel et des services publics.

Changeons de braquet pour imposer cela !

« L'info Luites » revient le 27 août !

C'est votre hebdomadaire, c'est notre lien.

Il évoluera dans le temps, en prenant en compte vos remarques.

N'hésitez à nous faire parvenir vos envies, vos informations, vos témoignages... « Info luites », c'est votre journal !

Contact : ud76@cgt.fr

A vos agendas :

- ✓ 7 juillet : CE de l'UL d'Elbeuf
- ✓ 9 juillet : Tour de France
- ✓ 10 juillet : Caravane des saisonniers à St Valéry
- ✓ 11 juillet : Caravane des saisonniers à Dieppe
- ✓ 13 juillet : Maison CGT Rouen fermée
- ✓ 27 août : Reprise de l'Info luites
- ✓ 28 août : Assemblée de rentrée